
Conditions Générales de Services

Version 5 · 10 août 2026 · Vendeurs

1. Définitions

Au sens des présentes conditions générales de services, les termes commençant par une majuscule, au singulier comme au pluriel, ont les significations suivantes :

- **Abonnement** : désigne l'abonnement mensuel forfaitaire dû par le Vendeur à BRNDS en contrepartie de l'accès aux Services et du maintien de son référencement sur la Marketplace, dans les conditions prévues à l'article « Abonnement » ;
- **Acheteur** : désigne toute personne physique majeure, agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation ;
- **Article** : désigne tout produit d'une Marque Partenaire autorisé par elle à être proposé à la vente par un vendeur sur la Marketplace ;
- **Bon de Commande** : désigne le document par lequel le Vendeur souscrit à une Option Complémentaire, en plus des Services ;
- **BRNDS** : désigne la société BRNDS, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 995.389.673, dont le siège social est situé 9 rue des Colonnes, 75002 Paris, fournissant les Services ;
- **CGS** : désigne les présentes conditions générales de services ;
- **CGU** : désigne les conditions générales d'utilisation régissant l'accès et l'utilisation de la Marketplace par le Vendeur ;
- **CGV** : désigne les conditions générales de vente visées en Annexe 1, régissant les ventes conclues entre les Acheteurs et le Vendeur par l'intermédiaire de la Marketplace ;
- **Commande** : désigne l'offre d'achat émise par un Acheteur portant sur un ou plusieurs Articles mis en vente par le Vendeur sur la Marketplace ;
- **Commission Vendeur** : désigne la commission due par le Vendeur à BRNDS en contrepartie de la fourniture des Services ;
- **Compte Vendeur** : désigne l'espace personnel du Vendeur sur la Marketplace, à partir duquel il gère notamment ses Articles référencés, ses Commandes et ses informations administratives ;
- **Contrat** : désigne l'ensemble constitué par les présentes CGS, ses annexes et les CGU ainsi que, le cas échéant, les Bons de Commande conclus entre les Parties ;
- **Fourchette Tarifaire** : désigne la fourchette de remise définie par une Marque Partenaire pour chacun de ses Articles susceptibles d'être mis en vente par un vendeur sur la Marketplace ;
- **Indicateurs** : désigne les indicateurs de performance minimum, visés en Annexe 2, que le Vendeur s'engage à respecter ;
- **Marketplace** : désigne la place de marché en ligne exploitée par BRNDS, accessible à partir du site internet www.brnds.fr, permettant à des vendeurs de proposer leurs Articles à la vente et aux Acheteurs de les acquérir ;
- **Marque Partenaire** : désigne toute marque ayant conclu un accord avec BRNDS l'autorisant à référencer sur la Marketplace les Articles de ses revendeurs agréés, selon les conditions tarifaires qu'elle a définies ;
- **Option Complémentaire** : désigne toute prestation payante, distincte des Services, proposée par BRNDS ;
- **Partie** : désigne indistinctement BRNDS ou le Vendeur et, ensemble, BRNDS et le Vendeur ;

- **Services** : désigne l'ensemble des services fournis par BRNDS présentés à l'article « Description des Services » ;
- **Vendeur** : désigne le professionnel proposant ses Articles à la vente par l'intermédiaire de la Marketplace.

2. Formation et acceptation du Contrat

Le Contrat est formé entre BRNDS et le Vendeur lors de la demande de référencement du Vendeur sur la Marketplace, sous réserve de sa validation par BRNDS.

En cochant la case prévue à cet effet au sein du formulaire de demande de référencement, le Vendeur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions du Contrat et les accepter sans réserve.

3. Objet

Le Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles BRNDS fournit au Vendeur les Services ainsi que, le cas échéant, les Options Complémentaires.

Le Contrat régit exclusivement la relation entre BRNDS et le Vendeur. Il ne régit pas la relation entre le Vendeur et les Acheteurs qui est soumise aux CGV.

BRNDS agit en qualité de prestataire de services d'intermédiation. À ce titre, il n'est en aucun cas partie aux contrats de vente entre le Vendeur et les Acheteurs, conclus par l'intermédiaire de la Marketplace, et ne saurait être considéré comme le vendeur des Articles proposés à la vente sur celle-ci.

4. Description des Services

Les Services fournis par BRNDS comprennent :

- La fourniture de la Marketplace permettant au Vendeur de proposer ses Articles à la vente, de gérer ses Commandes et de suivre ses reversements ;
- L'accès aux catalogues des Marques Partenaires et aux Fourchettes Tarifaires associées ;
- La mise en relation avec les Acheteurs par l'intermédiaire de la Marketplace ;
- Le traitement des paiements par l'intermédiaire du prestataire de paiement retenu par BRNDS.

5. Options Complémentaires

En complément des Services, le Vendeur peut souscrire une ou plusieurs Options Complémentaires par l'intermédiaire de Bons de Commande signés par les deux Parties.

Chaque Bon de Commande précise au minimum :

- La description de l'Option Complémentaire souscrite ;
- La durée de fourniture de l'Option Complémentaire et les conditions applicables à son renouvellement et/ou résiliation ;
- Le prix de l'Option Complémentaire ainsi que les modalités de facturation et de paiement applicables.

Sauf stipulation contraire contenue dans un Bon de Commande, les Options Complémentaires sont soumises à l'ensemble des dispositions du présent Contrat.

6. Processus de référencement du Vendeur sur la Marketplace

6.1 Critères de référencement

Tout Vendeur souhaitant être référencé sur la Marketplace doit remplir les critères cumulatifs suivants :

- Être un Vendeur professionnel ;
- Exercer une activité de vente au détail de produits textiles et/ou d'accessoires de mode ;
- Avoir la qualité de revendeur agréé d'au moins une Marque Partenaire ;
- Disposer d'au moins un point de vente physique situé en France.

Le Vendeur s'engage à maintenir les critères de référencement précités pendant toute la durée du Contrat.

Le Vendeur garantit l'authenticité et la véracité des informations qu'il communique. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la suspension de son Compte Vendeur, voire la résiliation du Contrat.

BRNDS se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier tout ou partie des informations communiquées.

6.2 Demande de référencement

Le Vendeur doit adresser une demande de référencement par l'intermédiaire du formulaire prévu à cet effet sur la Marketplace et fournir les pièces justificatives demandées.

Toute demande adressée par le Vendeur n'emporte pas automatiquement référencement sur la Marketplace, celui-ci étant décidé à la seule discrétion de BRNDS.

6.3 Compte auprès du prestataire de services de paiement

Afin de percevoir le prix de ses ventes, le Vendeur doit disposer d'un compte auprès du prestataire de service de paiement retenu par BRNDS, dont l'identité est précisée dans le cadre du parcours de demande de référencement sur la Marketplace.

Il est précisé que l'ouverture d'un compte de paiement auprès dudit prestataire est obligatoire. À défaut, le Vendeur ne pourra pas être référencé sur la Marketplace.

Pour pouvoir bénéficier des services de paiement, le Vendeur devra accepter les conditions générales du prestataire de paiement.

Il est entendu entre les Parties que le présent Contrat et celui conclu avec le prestataire de service de paiement sont des contrats interdépendants. Ainsi, BRNDS pourra librement, de plein droit et sans délai, mettre fin au présent Contrat, dans l'hypothèse où le Contrat entre le Vendeur et le prestataire de service de paiement prendrait fin pour quelque raison que ce soit.

BRNDS se réserve le droit de changer de prestataire de paiement à tout moment. Le Vendeur en sera informé par email dans un délai raisonnable avant la prise d'effet du changement afin qu'il puisse, le cas échéant, créer un compte auprès du nouveau prestataire de paiement pour continuer à percevoir le prix de ses ventes.

6.4 Création du Compte Vendeur

Le Compte Vendeur sera accessible au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe. Le Vendeur s'oblige à tenir son identifiant et son mot de passe rigoureusement secrets, à prendre toute mesure pour en préserver la confidentialité et à avertir BRNDS en cas d'utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Compte Vendeur dès qu'il en aura connaissance, par tous moyens.

De convention expresse entre les Parties, toute opération effectuée à partir du Compte Vendeur au moyen des identifiant et mot de passe du Vendeur est réputée émaner de celui-ci, qui en assume seul la responsabilité. En aucun cas BRNDS ne pourra être tenu responsable en cas de préjudice subi par le Vendeur du fait d'une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Compte Vendeur.

7. Durée

7.1 Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de l'acceptation par BRNDS du référencement du Vendeur sur la Marketplace.

7.2 Durée des Options Complémentaires

Les Options Complémentaires éventuellement souscrites sont fournies pour la durée indiquée dans le Bon de Commande signé entre les Parties.

En tout état de cause, elles cessent automatiquement à la fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par BRNDS.

8. Affichage des Articles sur la Marketplace

8.1 Affichage standard

Par défaut, les Articles sont présentés aux Acheteurs sur la Marketplace selon les critères de classement général définis par BRNDS, tels que par Marque Partenaire, par type d'Article, par taille ou par prix.

Le Vendeur reconnaît que BRNDS demeure libre de déterminer et de faire évoluer, à tout moment, les critères d'affichage.

Lorsqu'un même Article est proposé par plusieurs vendeurs, les offres sont présentées par défaut par ordre de prix croissant.

À moins que le Vendeur ne souscrive à une Option Complémentaire d'affichage sponsorisé, ses Articles ne bénéficient d'aucune mise en avant particulière ni d'aucun traitement préférentiel de visibilité.

8.2 Affichage sponsorisé

BRNDS peut proposer un service payant conférant une visibilité accrue à certaines offres, à certains Articles et/ou vendeurs, incluant notamment un positionnement prioritaire par rapport à celui proposé au titre de l'affichage standard.

Le Vendeur peut souscrire à une Option Complémentaire payante afin de bénéficier d'un affichage sponsorisé.

Le Vendeur reconnaît que BRNDS demeure libre de proposer à tout Vendeur de souscrire à un service d'affichage sponsorisé et, en conséquence, faire apparaître certaines annonces d'autres vendeurs de manière prioritaire ou avec une visibilité accrue par rapport aux Articles du Vendeur, lorsqu'ils ont souscrit à un service d'affichage sponsorisé.

Aucune mise en avant au bénéfice d'autres vendeurs ne peut ouvrir droit, pour le Vendeur, à une indemnité ou à une réclamation de quelque nature que ce soit.

8.3 Absence de garantie de résultats

BRNDS ne garantit pas un niveau minimum de visibilité, de trafic ou de ventes au Vendeur.

9. Référencement des Articles sur la Marketplace

9.1 Conditions de référencement des Articles sur la Marketplace

Le Vendeur s'engage à ne référencer sur la Marketplace que des Articles répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Être d'une Marque Partenaire et avoir été acquis par le Vendeur auprès de celle-ci en tant que revendeur agréé ;
- Être authentiques, neufs et en état de commercialisation ;
- Être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité des produits et d'étiquetage ;

- Ne pas faire l'objet d'une restriction de vente imposée par la Marque Partenaire.

Il s'engage à communiquer à BRNDS, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la demande, toute pièce justifiant de ses droits sur les Articles.

9.2 Référencement des Articles sur la Marketplace

Pour référencer un Article sur la Marketplace, le Vendeur en saisit la référence sur celle-ci pour :

- Vérifier que la commercialisation de l'Article en cause par l'intermédiaire de la Marketplace est autorisée par la Marque Partenaire ;
- Accéder aux informations transmises par la Marque Partenaire concernant la référence en cause, telles que les descriptions, visuels et la Fourchette Tarifaire.

Après avoir vérifié que les informations proposées correspondent à l'Article qu'il souhaite mettre en vente, le Vendeur saisit les quantités disponibles et le prix de vente, conformément à la Fourchette Tarifaire proposée sous la seule responsabilité de la Marque Partenaire.

Le Vendeur reconnaît que BRNDS n'intervient en aucune manière dans la détermination des conditions tarifaires applicables aux Articles mis en vente sur la Marketplace et notamment dans la fixation de la Fourchette Tarifaire.

Le Vendeur reconnaît être informé et accepte que les Articles qu'il propose à la vente sur la Marketplace pourront également l'être par d'autres vendeurs référencés par la Marketplace.

9.3 Retrait des Articles sur la Marketplace

Le Vendeur s'engage à retirer immédiatement tout Article qui ne serait plus disponible.

BRNDS se réserve le droit de retirer tout Article référencé, à tout moment et sans indemnité, notamment dans les cas suivants :

- Signalement ou suspicion quant au caractère contrefait, illicite, inexact ou trompeur de l'Article ou de l'un quelconque des éléments composant sa fiche produit ;
- Réclamation d'un Acheteur mettant en cause l'authenticité ou la conformité de l'Article ;
- Atteinte aux droits d'une Marque Partenaire ou non-respect des conditions imposées par celle-ci et portées à la connaissance du Vendeur ;
- Non-respect des conditions de référencement précitées ;
- Indisponibilité de l'Article ;
- Non-respect du Contrat ou tout motif légitime lié au bon fonctionnement ou à la réputation de la Marketplace.

Le Vendeur est informé de la décision de retrait par email adressé à l'adresse renseignée sur son Compte Vendeur dans les meilleurs délais.

9.4 Retrait d'une Marque Partenaire

BRNDS ne garantit pas le maintien de la possibilité de vendre des Articles d'une Marque Partenaire sur la Marketplace.

En cas de résiliation de l'accord conclu entre BRNDS et une Marque Partenaire, BRNDS en informe le Vendeur par email. Le Vendeur dispose d'un délai de six (6) mois à compter de l'information faite par BRNDS pour continuer à vendre par l'intermédiaire de la Marketplace ses Articles déjà référencés sur celle-ci mais ne peut plus en référencer de nouveaux.

À l'expiration du délai précité, les Articles de la Marque Partenaire en cause qui resteraient à vendre sont automatiquement retirés de la Marketplace. Les Commandes en cours à cette date sont maintenues jusqu'à leur terme normal.

10. Commande et vente des Articles

10.1 Applicabilité des CGV

Le Vendeur reconnaît l'intérêt d'harmoniser la politique commerciale applicable aux ventes d'Articles sur la Marketplace. En conséquence, il accepte de soumettre la vente de ses Articles sur la Marketplace aux CGV.

10.2 Commande

Le Vendeur sera notifié par email ou par l'intermédiaire de son Compte Vendeur de la Commande d'un Article par l'intermédiaire de la Marketplace.

Il s'engage à valider ou refuser la Commande dans les douze (12) heures ouvrées de la Commande passée un jour ouvré, entre 9h et 19h ; pour toute Commande passée en dehors de ces horaires, le délai précité débute le premier jour ouvré suivant, à 9h. À défaut de confirmation du Vendeur dans le délai précité, la Commande sera automatiquement refusée.

Le Vendeur s'engage à respecter les Indicateurs s'agissant de la validation/confirmation des Commandes.

10.3 Expédition de la Commande

Le Vendeur s'engage à conditionner et emballer, par ses propres moyens, les Articles vendus, de manière à garantir leur protection suffisante et à prévenir tout risque d'endommagement pendant leur manutention et livraison.

Il apposera sur l'emballage toute étiquette d'expédition fournie par BRNDS.

Il s'engage, dans les soixante-douze (72) heures de la validation de la Commande, à expédier les Articles vendus ou programmer leur enlèvement, conformément au mode de livraison choisi par l'Acheteur.

10.4 Remise en boutique

Dans l'éventualité où l'Acheteur aurait choisi la remise en boutique de l'Article acheté, le Vendeur s'engage, pendant les horaires d'ouverture de sa boutique, à le remettre à l'Acheteur.

10.5 Droit de rétractation de l'Acheteur

Le Vendeur reconnaît que l'Acheteur dispose d'un droit de rétractation dans les conditions prévues aux CGV.

10.6 Service-client

Le Vendeur devra assurer, de bonne foi, un service-client de qualité auprès des Acheteurs. Le Vendeur s'engage à apporter une réponse adaptée dans les quarante-huit (48) heures ouvrables à compter de la demande d'un Acheteur.

Tous les échanges entre le Vendeur et l'Acheteur devront être effectués par l'intermédiaire de la Marketplace au moyen de l'outil de messagerie. Les échanges écrits en dehors de ladite messagerie sont strictement interdits.

Toute démarche SAV devra être scrupuleusement renseignée et faire l'objet d'un suivi régulier par le Vendeur.

Tout remboursement de l'Acheteur devra être effectué par le Vendeur par l'intermédiaire de son Compte Vendeur, le Vendeur s'interdisant d'effectuer tout remboursement de l'Acheteur en dehors de la Marketplace.

Le Vendeur est responsable vis-à-vis des Acheteurs de la mise en œuvre des garanties légales applicables aux Articles.

BRNDS se réserve la faculté d'intervenir dans le traitement de toute réclamation d'un Acheteur en cas de défaillance du Vendeur dans celui-ci, sans que le Vendeur ne puisse contester la solution envisagée et mise en œuvre par BRNDS.

Notamment, BRNDS pourra, sans que le Vendeur ne puisse le contester, rembourser l'Acheteur dans les hypothèses suivantes :

- Le Vendeur ne répond pas à une réclamation d'un Acheteur dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrables à compter de ladite réclamation ;

- Dans le cadre de la mise en œuvre des garanties légales par l'Acheteur, l'Article n'est pas remplacé dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réclamation de l'Acheteur ;
- Le Vendeur n'a pas expédié les Articles dans les délais convenus.

Tout remboursement de l'Acheteur à l'initiative de BRNDS ne pourra être effectué que si le Compte Vendeur auprès du prestataire de paiement affiche un solde créditeur et qu'après information du Vendeur.

Le Vendeur sera seul responsable de l'organisation du retour éventuel de l'Article, des coûts afférents à ce retour et des risques de celui-ci.

11. Modalités financières des achats effectués par l'intermédiaire de la Marketplace

11.1 Modalités de paiement

Le paiement de la Commande par un Acheteur ne peut être réalisée que par l'intermédiaire des moyens de paiement proposés par le prestataire de paiement choisi par BRNDS.

11.2 Facturation

Le Vendeur devra établir une facture dématérialisée pour chaque vente réalisée par l'intermédiaire de la Marketplace et la transmettre par l'intermédiaire de son Compte Vendeur pour mise à disposition de l'Acheteur.

11.3 Prix de vente dû au Vendeur et reversement

Le prix de vente est dû au Vendeur après l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours dont dispose l'Acheteur, sous réserve qu'aucune rétractation ou réclamation ne soit intervenue dans ce délai.

Le montant reversé au Vendeur correspond au prix de vente TTC de l'Article concerné, déduction faite de la Commission Vendeur TTC, et hors frais de livraison restant acquis par BRNDS.

Le reversement est effectué par le prestataire de paiement selon une périodicité mensuelle, le vingt-huit (28) de chaque mois, et porte sur les montants dus à cette date. Si le 28 du mois n'est pas un jour ouvré, le reversement intervient le premier jour ouvré suivant. Les montants correspondant à des Commandes dont le délai de rétractation n'est pas encore expiré à la date d'arrêté du 28 du mois seront reversés lors de l'échéance mensuelle suivante, en l'absence de rétractation ou réclamation intervenue entretemps.

Le reversement est effectué sur le compte bancaire que le Vendeur a renseigné auprès du prestataire de paiement.

BRNDS ne saurait être tenu responsable de toute suspension de versement du prix des ventes du Vendeur résultant du non-respect par celui-ci de toute condition applicable du prestataire de paiement.

11.4 Paiement de toutes taxes, impôts et contributions environnementales

Le Vendeur fera son affaire personnelle du règlement auprès des organismes et administrations concernées de tous les impôts, taxes et contributions environnementales à sa charge, sans que BRNDS ne puisse être inquiété ou voir sa responsabilité engagée.

12. Abonnement

En contrepartie de l'accès aux Services et de son référencement sur la Marketplace, le Vendeur souscrit un Abonnement mensuel forfaitaire dont le montant et les éventuelles conditions tarifaires particulières sont affichés au Vendeur au cours du parcours de souscription en ligne, préalablement à sa demande de référencement. L'Abonnement est soumis à la TVA au taux en vigueur au jour de son exigibilité.

L'Abonnement, payable d'avance, est dû à compter de l'acceptation par BRNDS du référencement du Vendeur sur la Marketplace, puis à la date anniversaire de ladite acceptation.

Il est prélevé par l'intermédiaire du prestataire de paiement sur le compte bancaire renseigné par le Vendeur auprès de celui-ci. Le Vendeur autorise expressément ce prélèvement et s'engage à mettre en place et à maintenir tout mandat et toute provision nécessaires à son exécution.

Toute évolution du montant de l'Abonnement ou des conditions tarifaires associées est notifiée au Vendeur dans les conditions prévues à l'article « Modification » du Contrat.

Tout défaut de paiement de l'Abonnement constitue un incident de paiement au sens de l'article « Suspension des Services » et pourra entraîner la suspension du Compte Vendeur, puis la résiliation du Contrat dans les conditions prévues.

13. Commission Vendeur

13.1 Taux, assiette et fait générateur

En sus de l'Abonnement mensuel, BRNDS percevra de la part du Vendeur une Commission Vendeur sur chaque Article vendu par l'intermédiaire de la Marketplace, calculée sur le prix de vente hors taxes de l'Article concerné, et dont le taux est indiqué au Vendeur au cours du parcours de souscription en ligne préalablement à sa demande de référencement.

La Commission Vendeur est due à compter de la validation de la Commande par le Vendeur et est soumise à la TVA au taux applicable au jour de ladite validation.

La Commission Vendeur est définitivement acquise à BRNDS à l'expiration du délai de rétractation de quatorze (14) jours dont dispose l'Acheteur, sous réserve qu'aucune rétractation ne soit intervenue dans ce délai.

En cas d'exercice du droit de rétractation par l'Acheteur, la Commission Vendeur n'est pas due. En cas de rétractation partielle, la Commission Vendeur est due au titre des Articles conservés par l'Acheteur.

Toute évolution du taux de la Commission Vendeur est notifiée au Vendeur dans les conditions prévues à l'article « Modification » du Contrat. Les Commandes validées avant la date de prise d'effet de cette évolution demeurent soumises au taux applicable à la date de leur validation.

13.2 Facturation

BRNDS établit une facture au titre de la Commission Vendeur pour chaque vente non rétractée et la met à disposition du Vendeur par l'intermédiaire de son Compte Vendeur.

13.3 Modalités de paiement de la Commission Vendeur

La Commission Vendeur est prélevée par le prestataire de paiement sur le prix payé par l'Acheteur au titre de la vente effectuée et reversée directement à BRNDS, après expiration du délai de rétractation dont bénéficie l'Acheteur au titre de la vente en cause.

Les sommes dues au Vendeur au titre des ventes qu'il effectue par l'intermédiaire de la Marketplace sont donc diminuées des Commissions Vendeur.

Le Vendeur donne expressément son accord pour que les Commissions Vendeur dont il est débiteur au titre du Contrat soient automatiquement débitées sur les sommes cantonnées par le prestataire de service de paiement au titre des ventes qu'il a effectuées.

13.4 Commission Acheteur

Le Vendeur est informé que BRNDS perçoit également, de la part de l'Acheteur, une commission en contrepartie de ses services d'intermédiation.

14. Obligations de BRNDS

14.1 Accessibilité à la Marketplace

BRNDS s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour rendre accessible la Marketplace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'événement hors du contrôle de BRNDS et sous réserve des éventuelles pannes ou interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de la Marketplace.

BRNDS se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à la Marketplace ou de suspendre tout ou partie des Services pour des raisons de maintenance, pour l'amélioration et l'installation de nouvelles fonctionnalités, pour l'audit du bon fonctionnement ou encore en cas de dysfonctionnement ou de menace de dysfonctionnement.

BRNDS ne saurait être tenu responsable des perturbations, coupures et anomalies qui ne sont pas de son fait et qui affecteraient, par exemple, les transmissions par le réseau internet et plus généralement par le réseau de communication, quelles qu'en soient l'importance et la durée.

14.2 Évolution de la Marketplace

Il est expressément convenu entre les Parties que la Marketplace et les Services objets des présentes pourront faire l'objet d'évolutions décidées par BRNDS en vue de s'adapter aux évolutions des technologies ou pour optimiser ses Services.

Dans ce cas, le Vendeur accepte que lui soient appliquées lesdites évolutions après en avoir été préalablement informé par BRNDS. Dans l'hypothèse où le Vendeur n'accepterait pas lesdites évolutions, il disposera alors de la possibilité de résilier le présent Contrat selon les modalités prévues à l'article « Résiliation ».

14.3 Informations fiscales et sociales

BRNDS informe le Vendeur qu'il est tenu de se mettre à jour de ses obligations fiscales et sociales concernant son activité et les transactions qu'il a réalisées par l'intermédiaire de la Marketplace, conformément à l'Annexe 3.

15. Obligations du Vendeur

15.1 Obligations générales

Le Vendeur s'engage à maintenir et à respecter les critères de son référencement sur la Marketplace, prévus au présent Contrat.

Afin de préserver un bon niveau de qualité de la Marketplace, le Vendeur s'engage par ailleurs à respecter les Indicateurs.

En cas de non-respect de ses engagements par le Vendeur, BRNDS pourra déréférencer, en tout ou partie, provisoirement ou définitivement le Vendeur et/ou ses Articles.

Enfin, le Vendeur s'engage à utiliser la Marketplace conformément au Contrat, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

15.2 Relations avec les Acheteurs

Le Vendeur reconnaît qu'en proposant ses Articles à la vente sur la Marketplace, il engage également l'image de BRNDS.

Le Vendeur s'engage à prendre en charge intégralement tout le service après-vente des Articles commercialisés par l'intermédiaire de la Marketplace. Toute demande de renseignement ou réclamation adressée par un Acheteur à BRNDS concernant les Articles du Vendeur sera redirigée vers ce dernier qui s'engage à la traiter avec toute la diligence requise et dans les conditions prévues concernant le « Service Client ».

Le Vendeur s'engage à apporter une réponse adaptée à l'Acheteur dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrables à compter de la réception de la demande. Il devra utiliser un langage compréhensible, respectueux et sans abréviations. Le Vendeur s'engage à fournir un service après-vente en anglais si besoin.

15.3 Obligations déclaratives et administratives

Le Vendeur s'engage à :

- S'acquitter de l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales au titre des ventes réalisées sur la Marketplace, notamment en matière de TVA et de déclaration de chiffre d'affaires ;
- Fournir à BRNDS, sur demande et dans un délai de quarante-huit (48) heures, tout justificatif relatif notamment à l'authenticité des Articles référencés ou à sa qualité de revendeur ;
- Informer immédiatement BRNDS de tout événement susceptible d'affecter sa capacité à honorer ses obligations au titre du Contrat, notamment en cas de procédure collective, de perte d'agrément auprès d'une Marque Partenaire ou de cessation d'activité.

15.4 Obligation de loyauté du Vendeur

Le Vendeur s'engage, pendant la durée du Contrat, à ne pas prendre attache directement avec les Acheteurs avec qui il a été mis en relation par l'intermédiaire de la Marketplace, pour procéder à la vente de ses Articles en dehors de celle-ci.

Le Vendeur s'interdit de proposer aux Acheteurs tout avantage quelconque en contrepartie d'un avis positif sur lui-même ou ses Articles.

15.5 Assurance

Le Vendeur déclare être assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable couvrant notamment tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à son activité. Sur demande de BRNDS, il devra en justifier en produisant une attestation en cours de validité précisant notamment les montants garantis, franchises et causes d'exclusion.

16. Propriété intellectuelle

16.1 Propriété intellectuelle de BRNDS

L'ensemble des éléments composant la Marketplace, notamment sa structure, son architecture, ses interfaces et éléments graphiques, visuels, logos, marques, signes distinctifs, logiciels, fonctionnalités et bases de données, est protégé par des droits de propriété intellectuelle ou par tout autre droit privatif au bénéfice de BRNDS et/ou de ses concédants.

Toute reproduction, représentation, adaptation, modification, traduction, transformation, diffusion, intégration dans un autre site ou application, exploitation commerciale et/ou réutilisation de quelque manière que ce soit de tout ou partie de ces éléments, sans l'autorisation écrite préalable de BRNDS, est strictement interdite et constitue notamment un acte de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale et parasitaire.

En particulier, le Vendeur s'interdit expressément :

- D'extraire, par transfert permanent ou temporaire, la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle de la Marketplace ou de la base de données de BRNDS, sur un autre support, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- De réutiliser, par la mise à disposition du public, la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle de la Marketplace ou de la base de données de BRNDS, quelle qu'en soit la forme ;
- De reproduire, extraire, copier, diffuser ou exploiter, sans autorisation, tout ou partie des contenus, données ou éléments accessibles sur la Marketplace, notamment à des fins commerciales ;
- D'utiliser tout robot, script, outil automatisé ou tout autre dispositif permettant d'extraire, de collecter ou de reproduire de manière automatisée tout ou partie des contenus ou des données accessibles sur la Marketplace, BRNDS s'opposant à toute fouille de textes et de données conformément à l'article L. 122-5-3 III. du Code de la propriété intellectuelle, quelle qu'en soit la finalité, y compris à des fins d'entraînement, de développement ou d'amélioration de systèmes d'intelligence artificielle.

16.2 Licence d'utilisation de la Marketplace

BRNDS accorde au Vendeur une licence non exclusive d'utilisation de la Marketplace.

Il est précisé que cette licence est non exclusive, incessible et ne saurait être considérée comme un transfert de propriété d'aucune sorte en faveur du Vendeur. Ce dernier s'interdit par conséquent de céder, échanger, prêter, louer ou concéder à un tiers, même à titre gratuit, un quelconque droit d'utilisation conféré par les présentes.

La présente licence est accordée pour le monde entier, pour toute la durée du présent Contrat, en contrepartie des sommes mises à la charge du Vendeur.

Toute utilisation non conforme de la licence est susceptible de poursuites judiciaires et constitue un motif de suspension du Compte Vendeur ou de résiliation du Contrat.

16.3 Propriété intellectuelle du Vendeur

Le vendeur déclare et garantit que les Articles qu'il met en vente par l'intermédiaire de la Marketplace ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers, notamment qu'ils ne constituent pas une contrefaçon ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

À ce titre, le Vendeur garantit BRNDS contre tous recours ou actions que pourrait former à un titre quelconque toute personne tierce.

BRNDS se réserve le droit de retirer sans délai tout Article faisant l'objet d'un signalement ou d'une réclamation.

Le Vendeur reconnaît par le présent Contrat que BRNDS a la qualité d'hébergeur des informations transmises par les Marques Partenaires et utilisées par lui, telles que les descriptions et visuels des Articles, pour présenter les Articles qu'il met en vente sur la Marketplace.

À ce titre, BRNDS se réserve la possibilité de :

- Retirer tout élément publié à la demande du Vendeur en lien avec les Articles qui lui aura été signalé et qu'il considérera comme étant manifestement illicite ;
- De suspendre l'exécution des Services ou le Compte Vendeur, voire de résilier le Contrat.

17. Responsabilité de BRNDS

17.1 Limitation au rôle d'intermédiaire

BRNDS agit en qualité de prestataire de services d'intermédiation. À ce titre, sa responsabilité est strictement limitée à la fourniture de la Marketplace et des Services décrits au sein du Contrat.

BRNDS n'est en aucun cas partie aux contrats de vente conclus entre le Vendeur et les Acheteurs par l'intermédiaire de la Marketplace et ne saurait être considéré comme le vendeur des Articles proposés à la vente sur celle-ci.

17.2 Exclusions de responsabilité

BRNDS ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, de quelque nature que ce soit, que subirait le Vendeur, y compris, sans que cette liste soit limitative : les amendes administratives ou judiciaires, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de bénéfice, la perte d'exploitation, la perte de clientèle, la perte de données, un trouble commercial quelconque ou un préjudice d'image, résultant de l'exécution du Contrat.

En outre, la responsabilité de BRNDS ne pourra être engagée au titre :

- De l'indisponibilité des Services ou de la Marketplace imputable à une opération de maintenance, à un tiers ou à une cause extérieure et indépendante de BRNDS ;
- Des informations transmises par les Marques Partenaires et utilisées par le Vendeur sur la Marketplace, telles que les descriptions et les visuels des Articles ;

- Des Articles proposés à la vente par le Vendeur, notamment en ce qui concerne leur authenticité, leur conformité, leur disponibilité ou leur état ;
- De l'inexécution ou de la mauvaise exécution par le Vendeur de ses obligations à l'égard des Acheteurs, notamment en matière de livraison ou de garantie ou de retour ;
- Des litiges survenant entre le Vendeur et un Acheteur ;
- De tout dommage direct ou indirect, matériel ou corporel, subi par un Acheteur du fait d'un Article vendu par le Vendeur ;
- De tout préjudice indirect subi par le Vendeur du fait de l'utilisation de la Marketplace, notamment la perte de chiffre d'affaires, la perte de clientèle ou l'atteinte à l'image ;
- Des manquements du Vendeur au Contrat ou à ses obligations légales et réglementaires ;
- D'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

17.3 Plafonnement de la responsabilité

Dans les cas où la responsabilité directe de BRNDS serait retenue, sa responsabilité contractuelle est plafonnée au montant des Commissions Vendeur effectivement perçues par BRNDS au titre des ventes du Vendeur concerné au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur du dommage.

18. Suspension des Services

18.1 Suspension pour non-respect des Indicateurs

En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs Indicateurs sur une période glissante de trois (3) mois, BRNDS pourra suspendre le Compte Vendeur.

Au bout de trois (3) refus automatiques consécutifs de Commande par le Vendeur, résultant de l'absence de validation des Commandes transmises dans le délai prévu, le Compte Vendeur sera automatiquement suspendu.

18.2 Suspension pour manquement du Vendeur à ses obligations

BRNDS pourra suspendre de plein droit et sans délai le Compte Vendeur, sans indemnité au profit du Vendeur, sous réserve de lui avoir transmis par tout moyen écrit, l'exposé des motifs au moment où la suspension prend effet.

Le Vendeur devra régulariser les manquements identifiés sous sept (7) jours, à compter de l'écrit susvisé. Il aura la possibilité d'apporter à BRNDS tout renseignement et explication sur les manquements qui lui sont reprochés. A l'issue de ce délai, si le Vendeur n'a pas corrigé les différents manquements et/ou n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux manquements constatés, BRNDS pourra à sa discrétion résilier les présentes et déréférencer le Vendeur et ses Articles de la Marketplace.

Peuvent notamment entraîner la suspension du Compte Vendeur :

- Une violation continue ou répétée des présentes dispositions ou des lois et règlements en vigueur ;
- Une utilisation de la Marketplace non conforme au Contrat et/ou aux CGU ;
- Un incident de paiement ;
- L'absence de coopération du Vendeur ;
- Des agissements déloyaux à l'encontre de BRNDS ;
- La mise en ligne d'Articles non autorisés ou portant atteinte aux droits de tiers ;
- La communication d'informations erronées à BRNDS lors du processus de référencement du Vendeur sur la Marketplace ou l'absence d'actualisation de ces informations en cours de Contrat ;
- Le non-respect par le Vendeur de ses obligations légales à l'égard d'un Acheteur.

18.3 Effet de la suspension du Compte Vendeur

La suspension du Compte Vendeur conduit à suspendre le référencement des Articles du Vendeur sur la Marketplace, tout le temps que durera ladite suspension.

19. Résiliation

19.1 Résiliation par le Vendeur

Le Vendeur pourra, à tout moment et sans avoir à en justifier le motif, résilier le Contrat ainsi que, le cas échéant toute Option Complémentaire souscrite pour une durée indéterminée, directement depuis son Compte Vendeur.

La résiliation prend effet à l'expiration de l'Abonnement mensuel en cours, sans qu'aucun remboursement au titre de cette période ne soit dû par BRNDS. BRNDS adresse au Vendeur une confirmation de la résiliation par email.

19.2 Résiliation par BRNDS

BRNDS pourra, à tout moment et sans avoir à en justifier le motif, résilier le Contrat ainsi que, le cas échéant toute Option Complémentaire souscrite pour une durée indéterminée, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

Le Vendeur accepte que la notification de la résiliation par BRNDS puisse intervenir par l'envoi d'un email. Le délai de préavis court à compter de la date d'envoi de cette notification.

19.3 Résiliation consécutive au terme de la convention conclue entre le Vendeur et le prestataire de service de paiement

Le Contrat et la convention conclue entre le Vendeur et le prestataire de service de paiement sont des contrats interdépendants.

En conséquence, BRNDS pourra librement, de plein droit et sans délai, mettre fin au présent Contrat dans l'hypothèse où la convention conclue entre le Vendeur et le prestataire de service de paiement prendrait fin pour quelque raison que ce soit.

19.4 Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit, si le manquement n'a pas été corrigé dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la réception, ou à défaut la première présentation, d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, sans préjudice de tous autres droits ou actions.

Par dérogation à ce qui précède, BRNDS peut prononcer la résiliation du Contrat sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- Fausse déclaration du Vendeur lors de la création ou de la gestion de son Compte Vendeur ;
- Mise en vente d'Articles faisant l'objet d'une restriction de vente imposée par une Marque Partenaire ou ne provenant pas directement d'une Marque Partenaire ;
- Mise en vente d'Articles non conformes à la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité des produits et d'étiquetage ;
- Mise en vente d'Articles contrefaisants ou d'occasion ;
- Manquement en lien avec la licence d'utilisation de la Marketplace par rapport aux CGU ;
- Fraude ;
- Non-respect des Indicateurs par le Vendeur sur une période glissante de trois (3) mois ;
- Manquement à l'obligation de loyauté ;
- Manquement continu ou répété aux obligations prévues au Contrat ;

- Comportement portant atteinte à la réputation de la Marketplace, de BRNDS ou des Marques Partenaires.

La résiliation prend alors effet au jour d'envoi, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, d'un courrier informant l'autre Partie de ladite résiliation.

19.5 Effets de la fin du Contrat

À la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, la résiliation entraîne :

- L'impossibilité pour le Vendeur de référencer de nouveaux Articles sur la Marketplace ;
- Le retrait de l'ensemble des Articles référencés par le Vendeur sur la Marketplace ;
- L'exigibilité immédiate de toute somme due par le Vendeur à BRNDS au titre du Contrat et, le cas échéant, des Options Complémentaires souscrites.

Les Commandes en cours à la date de prise d'effet de la résiliation sont maintenues jusqu'à leur terme normal, sauf dans les cas de résiliation pour manquement du Vendeur dans les conditions prévues au Contrat. Les obligations du Vendeur relatives à ces Commandes demeurent pleinement applicables jusqu'à leur exécution complète. BRNDS renverra vers le Vendeur toute réclamation initiée par un Acheteur concernant les Articles vendus par le Vendeur.

Les informations relatives au Vendeur seront maintenues visibles pour tout Acheteur ayant acheté un ou plusieurs Articles auprès de celui-ci, pendant une durée de deux ans à compter du terme du Contrat afin que les Acheteurs puissent être en mesure de le contacter au sujet d'une vente.

Toutes les stipulations du Contrat pouvant raisonnablement être interprétées comme survivant à sa résiliation, survivront à celle-ci. Sans limitation de ce qui précède, les stipulations du Contrat qui survivront comprennent notamment celles des articles « Commission Vendeur », « Obligations du Vendeur », « Propriété intellectuelle », « Responsabilité de BRNDS » et « Droit applicable et compétence juridictionnelle ».

20. Données à caractère personnel

Le Vendeur sera amené, en qualité de responsable de traitement, à opérer des traitements des données à caractère personnel des Acheteurs notamment pour traiter leurs Commandes, gérer les livraisons et la mise en œuvre du service après-vente. Le Vendeur s'engage à ne traiter les données à caractère personnel des Acheteurs que pour ces seules finalités.

Le Vendeur est tenu de respecter l'ensemble des règles applicables à la protection des données à caractère personnel et notamment le règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD ».

21. Responsabilité élargie du producteur

Si le Vendeur est soumis au principe de responsabilité élargie du producteur conformément aux articles L541-10 et suivants du Code de l'environnement il s'engage à :

- Communiquer à BRNDS son ou ses identifiants uniques ;
- Respecter toutes les obligations applicables à son activité de manière à ce que la responsabilité de BRNDS ne puisse être recherchée à ce sujet.

22. Dispositions générales

22.1 Non exclusivité

Le Contrat n'emporte aucune obligation d'exclusivité pour l'une ou l'autre des Parties.

22.2 Non-renonciation

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une obligation du Contrat, d'acquiescer à son inexécution ou de ne pas se prévaloir de l'application d'une disposition contractuelle, légale ou réglementaire, de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ses droits.

22.3 Validité du Contrat

Si l'une quelconque des stipulations du Contrat venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera pas la validité des autres dispositions qui demeureront pleinement applicables.

22.4 Sous-traitance

BRNDS pourra avoir recours à un ou plusieurs sous-traitants ou prestataires pour l'exécution de ses obligations ou contribuant à la fourniture des Services ou de la Marketplace.

En tout état de cause, BRNDS demeurera l'interlocuteur unique du Vendeur.

22.5 Modification

BRNDS se réserve le droit de modifier le Contrat, à tout moment, notamment pour l'adapter à l'évolution de la Marketplace ou de son modèle économique.

Toute modification du Contrat est notifiée au Vendeur par email adressé à l'adresse renseignée sur son Compte Vendeur, dans un délai minimum de trente (30) jours calendaires avant sa date de prise d'effet.

En cas de désaccord avec les modifications notifiées, le Vendeur peut résilier le Contrat sans pénalité en notifiant sa décision à BRNDS avant la date de prise d'effet des modifications. À défaut de résiliation dans ce délai, les modifications sont réputées acceptées par le Vendeur.

BRNDS ne sera pas tenu de respecter le délai précité si la modification envisagée résulte :

- D'une évolution de la législation ou de la réglementation ;
- D'un impératif de protection des Acheteurs ou des vendeurs contre tout risque cyber imminent ;
- De l'obligation d'assurer la protection des données à caractère personnel.

22.6 Cession

Aucune Partie ne pourra céder ou transférer à un tiers tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie. En cas d'accord, tous les droits et obligations résultant du Contrat, y compris le droit d'exiger des dommages-intérêts au titre d'un manquement antérieur au transfert, seront opposables au tiers preneur.

Par exception, BRNDS pourra librement céder ou transférer tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat à toute entité juridique qu'elle contrôle, qui la contrôle ou qui se trouverait sous contrôle commun, au sens des articles L233-1 et L233-3 du Code de commerce.

23. Droit applicable et compétence juridictionnelle

Le Contrat est soumis au droit français.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation et/ou la cessation du Contrat. À défaut d'accord amiable trouvé dans un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par une Partie à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception faisant référence au différend, CELUI-CI SERA SOUMIS À LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE PARIS, NONOBTANT TOUTE DEMANDE EN RÉFÉRÉ ET/OU INCIDENTE ET/OU EN GARANTIE OU PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.

Annexe 1 – Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de vente applicables aux ventes conclues entre le Vendeur et les Acheteurs par l'intermédiaire de la Marketplace sont accessibles à l'adresse www.brnds.fr/cgv et sont réputées faire partie intégrante du Contrat.

Le Vendeur reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve, conformément à l'article « Commande et vente des Articles » des présentes.

Annexe 2 – Indicateurs de performance

Afin de maintenir un bon niveau de performance de la Marketplace et son attrait auprès des Acheteurs, le Vendeur s'engage à respecter les indicateurs suivants :

- Taux de validation des Commandes : quatre-vingt-dix-sept virgule cinq pour cent (97,5 %) minimum ;
- Taux de Commandes refusées automatiquement : deux pour cent (2 %) maximum ;
- Taux d'expédition dans les délais prévus : quatre-vingt-seize pour cent (96 %) minimum ;
- Taux de réclamations des Acheteurs : un pour cent (1 %) maximum ;
- Taux de réponse aux Acheteurs dans le délai de quarante-huit (48) heures ouvrées : quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) minimum ;
- Note moyenne de satisfaction attribuée par les Acheteurs : quatre (4) sur cinq (5) minimum.

Annexe 3 – Informations en matière d’obligations fiscales et sociales

En tant que vendeur générant des revenus sur la Marketplace, le Vendeur est tenu de respecter les obligations fiscales et sociales qui lui incombent et leur non-respect est susceptible d'exposer le Vendeur à des sanctions.

Pour connaître les obligations qui s'imposent à lui, le Vendeur peut notamment consulter les informations accessibles au moyen des liens hypertexte suivants :

- Concernant les obligations fiscales : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/N13442> et <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- Concernant la TVA : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/N13445>
- Concernant les obligations sociales : <https://www.urssaf.fr/portail/>

Il est recommandé au Vendeur de se rapprocher de son centre des impôts, des organismes de sécurité sociale ou d'un conseil spécialisé pour toute question ou en cas de doute.